

22 février 2011

11.322

Question Gilbert Hirschy**Actes illicites du pisciculteur de Môtiers ou ragots d'eaux troubles**

Sans préjuger sur l'enquête en cours, nous avons une série de questions qui concernent le pisciculteur et garde-faune cantonal basé à Môtiers:

1. A lire la presse et avant l'issue de l'enquête interne, le pisciculteur est voué aux gémonies et sacrifié sur l'autel des ragots populaires. Le Conseil d'Etat estime-t-il que la communication entre le DGT et la presse dans cette affaire ait été exemplaire?
2. Les pêcheurs qui côtoient ce pisciculteur semblent très surpris par cette affaire. Est-on sûr d'être en présence d'actes illicites avérés? La baudruche ne risque-t-elle pas de se dégonfler?
3. Le DGT a communiqué des renseignements à la presse en fin de semaine dernière. Samedi matin au cours de l'assemblée cantonale des pêcheurs en rivière, le chef du DGT n'a pas voulu commenter cette affaire. Y'aurait-il deux catégories de citoyens, ceux à qui on peut tout dire et ceux à qui on ne veut rien dire?
4. La présomption d'innocence devrait être la règle dans des cas comme celui-ci. Le DGT n'aurait-il pas dû soutenir son garde-faune jusqu'à la preuve de sa culpabilité au lieu de le jeter en pâture pour son lynchage médiatique?
5. Les serviteurs de l'Etat ont besoin de se sentir soutenus par leur hiérarchie, notamment dans les coups durs; en l'occurrence, le DGT a-t-il l'impression d'envoyer le bon signal à ses collaborateurs?

Cosignataires: P. Erard, T. Buss et M.-F. Monnier Douard.